

---

---

**COMPOSITION DES JURYS  
UFR DES SCIENCES DE SANTE  
Année universitaire 2025-2026**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L. 613-1 et L. 712-2 (5°) ;

Vu décret n° 2021-1156 du 7 septembre 2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance des diplômes nationaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2025-2026, le jury de deuxième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales est constitué comme suit :

**Président :** Monsieur Rossi Cédric

**Président suppléant :**

**Membres :** M. Huet Frédéric, M. Chauvet-Genilier Jean-Christophe, M. Devilliers Hervé, M. Blot Mathieu, M. Piroth Lionel, M. Vergès Bruno, M. Ladoire Sylvain, M. Bastie Jean-Noël, M. Thibault Thomas, M. Chauvet-Genilier Jean-Christophe, M. Bonniaud Philippe, M. Audia Sylvain, M. Huet Frédéric, M. Martin Laurent, M. Laroche Davy, M. Blot Mathieu, Mme Evrard Marceline.

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 20 novembre 2025

Le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé

Le Doyen de l'UFR  
des Sciences de Santé  
de Dijon

Marc MAYNADIE

Pr. Marc MAYNADIE  
UFR des Sciences de Santé - 7 Bd Jeanne d'Arc BP 87900 - 21079 DIJON Cedex  
Tél. 03 80 39 32 00 - Fax 03 80 39 33 00